

Le 4 juillet 2022 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 juin 2022 – Nombre de membres 29 – Présents 22

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,
GUÉRY Louis, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DUPUIS Virginie,
ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, , THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK – de BUYSSCHER Véronique), FREULON Véronique (pouvoir à GUITTON Sébastien), RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier, MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : CLÉMOT Dany

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

PROCES VERBAL DU 7 juin 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

TARIFS RENTRÉE SCOLAIRE 2022 (à compter du 1^{er} septembre 2022)

DCM N° 054 : Tarifs des repas des restaurants scolaires (approuvée):

Les nouveaux tarifs des deux restaurants scolaires sont les suivants :

- 3.10 € repas enfant domicilié dans la commune,
- 3.60 € repas enfant domicilié hors commune et repas exceptionnel enfant,
- 6.00 € repas adulte,
- 2.00 € vaisselle volontairement cassée.

DCM N° 055 : Tarifs des garderies périscolaires (approuvée):

Les nouveaux tarifs des deux garderies périscolaires sont les suivants :

- Si QF < ou = à 737 € : 0.60 € la demi-heure par enfant,
- Si QF > à 737 € : 0.85 € la demi-heure par enfant.
- Sur-taxation pour prise en charge après l'horaire de fermeture : 6.10 € la demi/heure par enfant.

DCM N° 056 : Tarifs du Judo (approuvée):

Les nouveaux tarifs du judo sont les suivants :

- 25.00 € par enfant pour un paiement au trimestre,
- 67.00 € par enfant pour un paiement à l'année.

DCM N° 057 : Tarifs de la gymnastique adulte (approuvée):

Les nouveaux tarifs de la gymnastique adulte sont les suivants :

- 28.00 € par personne pour un paiement au trimestre,
- 70.00 € par personne pour un paiement à l'année.

DCM N° 058 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE RODP LRT ORANGE 2022 (approuvée)

Le CM demande le montant maximum de redevance RODP LRT à ORANGE soit la somme totale de 7.080,99 €.

DCM N° 059 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE RODP ANJOU FIBRE 2022 (approuvée)

Le CM fixe les montants suivants de redevances à payer par ANJOU FIBRE :

- 56,85 €/km d'artère aérienne,
- 42,64 €/km d'artère en sous-sol,
- 28,43 €/m² d'emprise au sol.

DCM N° 060 : INDEMNISATION DE LA BOULANGERIE DE DAUMERAY SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE (approuvée)

Une indemnisation d'un montant de 872,50 € sera allouée à la boulangerie de DAUMERAY pour perte de chiffre d'affaire lors de la réalisation des travaux de voirie du carrefour.

DCM N° 061 : CCALS – ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE (approuvée)

Adhésion de la commune à un groupement de commande proposé par la CCALS pour les contrôles périodiques des bâtiments (électricité, gaz), des équipements et aires de jeux. Représentant titulaire : M. CARDOEN Jean-Marie. Représentant suppléant : M. BONNAVENTURE Mickaël.

DCM N° 062 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (approuvée)

Approbation du nouveau tableau des effectifs.

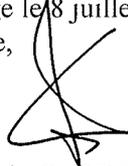
DCM N° 063 : DEVENIR DE LA « MAISON BLANCHE » à CHEMIRE SUR SARTHE

Le CM à l'unanimité moins 5 abstentions et 2 voix contre décide de ne pas mettre en vente ce bien communal.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 8 juillet 2022.

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

